Service de l'Information Aéronautique
DSNA

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

E-mail : sia.qualite@aviation-civile.gouv.fr
Internet : www.sia.aviation-civile.gouv.fr

SUP AIP 143/21

Date de publication : 10 JUN

Objet : **Création d'une zone réglementée temporaire (ZRT) et deux zones dangereuses temporaires (ZDT) S 100 en FIR Marseille LFMM pour vols de drones**

En vigueur : Du 28 juin 2021 au 31 mars 2022

ZRT S 100 ALPHA / ZDT S 100 BRAVO / ZDT S 100 CHARLIE

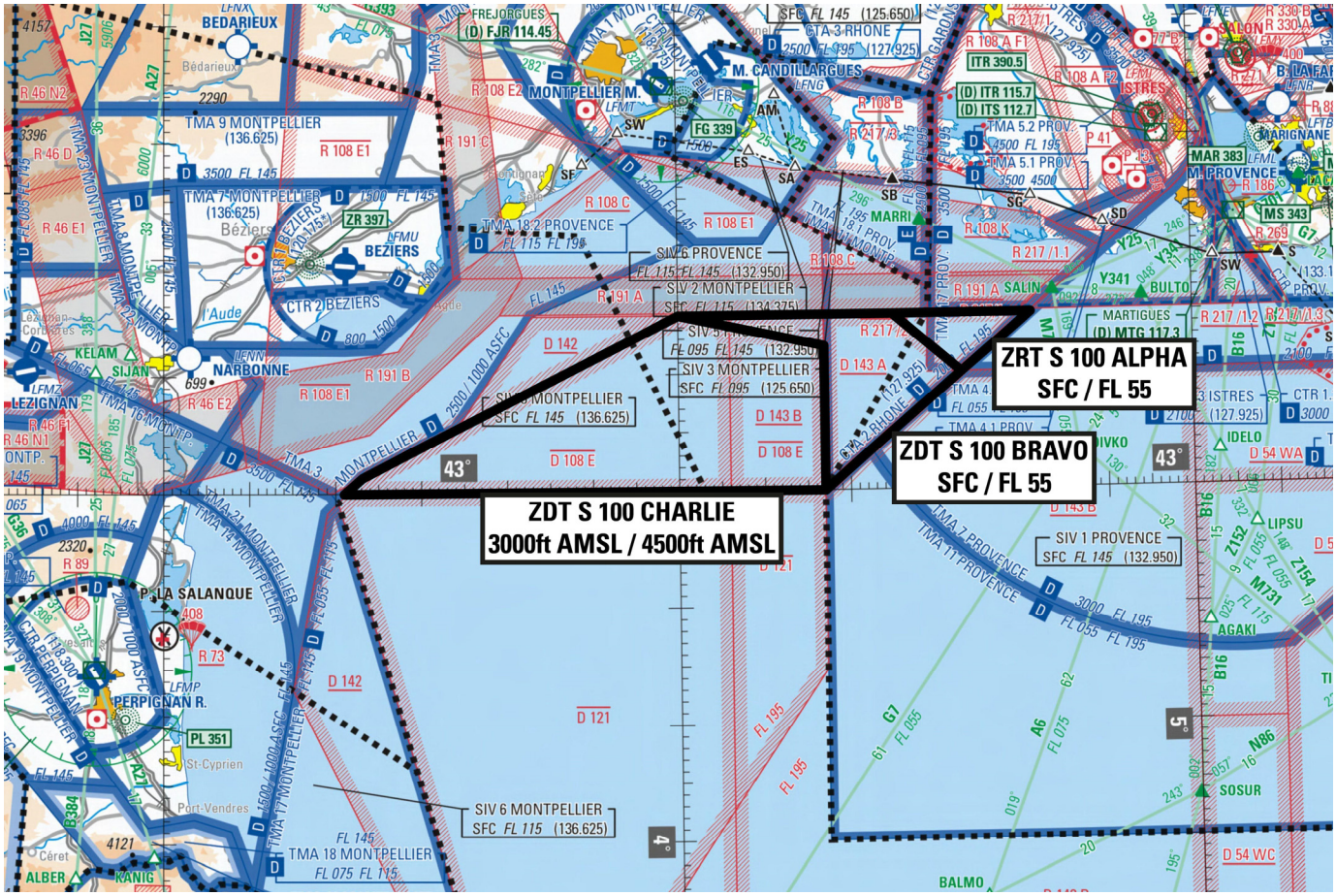

Extrait carte SIA au 1 / 1 000 000 "France Sud" édition 2021

ACTIVITÉ
Vols de drone en activité d'essais.

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ
La ZRT S 100 ALPHA et les ZDT S 100 BRAVO et CHARLIE sont activables par Notam pour 3 périodes d'une durée maximale de 15 jours consécutifs, du 28 juin 2021 au 31 mars 2022. L'activation de la zone ZDT S 100 CHARLIE implique l'activation de la zone LF-D 108 E. Déclenchement du dispositif : cf. « DISPOSITIONS PARTICULIERES ».

FR
© SIA

INFORMATION DES USAGERS	
Activité réelle connue de :	
- PROVENCE INFO :	132.950 MHz
- PROVENCE APP :	121.430 MHz
- MONTPELLIER INFO :	136.625 MHz / 134.375 MHz
- MONTPELLIER APP :	130.855 MHz / 131.055 MHz
- CAMARGUE CONTROLE :	127.925 MHz
- ISTRES APPROCHE :	278.675 MHz

STATUT

ZRT/ZDT :

Zone réglementée temporaire (ZRT) pour la partie située en deçà des 12 NM des côtes (limite des eaux territoriales),
Zones dangereuses temporaires (ZDT) pour les parties situées au-delà des 12 NM des côtes (limite des eaux territoriales).

Les zones temporaires se substituent aux espaces aériens avec lesquels elles interfèrent.

GESTIONNAIRE

Centre de Contrôle d'Essais et de Réception d'Istres (CCER Istres).

CONDITIONS DE PENETRATION

ZRT S 100 ALPHA

CAM et CAG : pénétration sur autorisation de CCER Istres.

ZDT S 100 BRAVO et ZDT S 100 CHARLIE

L'attention des usagers, est attirée sur le caractère particulièrement dangereux des activités se déroulant dans ces zones.
Il est recommandé de ne pas y pénétrer. Se conformer aux instructions des organismes habituels du contrôle de la circulation aérienne.

SERVICES RENDUS

CAM en essai ou réception: les services de contrôle, d'information de vol et d'alerte sont rendus dans les ZRT et ZDT par l'organisme gestionnaire.

CAG et CAM (hors campagne d'essais) : dans les parties de ZRT et ZDT qui coexistent avec les espaces aériens contrôlés, les organismes habituels du contrôle de la circulation aérienne rendent, aux usagers autorisés à pénétrer, les services de la circulation aérienne conformément à la classe des espaces aériens contrôlés précités.

LIMITES LATERALES ET VERTICALES

ZRT S 100 ALPHA	ZDT S 100 BRAVO	ZDT S 100 CHARLIE
43°10'0.0''N, 004°33'00.0''E 43°15'0.0''N, 004°25'00.0''E 43°15'0.0''N, 004°41'10.0''E 43°10'0.0''N, 004°33'00.0''E	43°00'00''N, 004°17'0.0''E 43°12'21''N, 004°17'0.0''E 43°15'00''N, 004°00'0.0''E 43°15'00''N, 004°25'0.0''E 43°10'00''N, 004°33'0.0''E 43°00'00''N, 004°17'0.0''E	43°00'00''N, 004°17'00''E 43°00'00''N, 003°21'00''E 43°01'21''N, 003°23'09''E 43°15'00''N, 004°00'00''E 43°12'21''N, 004°17'00''E 43°00'00''N, 004°17'00''E
SFC / FL 055	SFC / FL 055	3000 ft AMSL / 4500 ft AMSL

© SIA

DISPOSITIONS PARTICULIERES

Mission à caractère d'urgence :

Pour les aéronefs devant intervenir dans le cadre de missions urgentes (SAMU, douanes, sécurité civile, gendarmerie, police, PATMAR…) et n'ayant pas la possibilité d'éviter les ZRT/ZDT où des activités se déroulent, la priorité sera accordée à ces vols afin de leur permettre le transit. **Le transit de tels vols sera coordonné avec le CCER d'Istres.**

Utilisation des ZRT S 100 ALPHA, ZDT S 100 BRAVO et ZDT S 100 CHARLIE :

- Chaque période d'activation des **ZRT/ZDT** pour une durée maximale de 15 jours consécutifs, impliquera un préavis minimum de 48 H, diffusé par Notam.
- L'activation des **ZRT S 100 ALPHA, ZDT S 100 BRAVO et ZDT S 100 CHARLIE** implique une non activation simultanée avec des dispositifs d'espace aérien, mis en œuvre temporairement par la publication aéronautique et qui interfèrent.
- Conformément au statut de la zone LF-D 121 GOLFE DU LION tel que défini au 5.1 de l'AIP France, et en application de l'INS 1550 DIRCAM relative aux règles et procédures d'exécution des vols de drones en circulation aérienne militaire en temps de paix, **la LF-D 121 sera utilisée pendant l'essai pour permettre la réalisation du vol de drone de façon complémentaire à l'utilisation des ZRT S 100 ALPHA, ZDT S 100 BRAVO et ZDT S 100 CHARLIE**.

ORGANISMES A CONTACTER

AVANT LES VOLS	PENDANT L'ACTIVITE
DGA Essais en Vol / Division CER / Coordination Site d'essai d'Istres 13804 Istres Cedex Tél : 04 42 48 36 09 - 04 42 48 36 67 ou 36 68.	Centre de Contrôle d'Essais et de Réception (CCER Istres) : Tél : 04 42 48 36 02 ou 36.

© SIA